

**BURKINA FASO**

-----  
Unité-Progrès-Justice



**30<sup>E</sup> SESSION DE LA COMMISSION POUR LA PREVENTION  
DU CRIME ET LA JUSTICE PENALE (CCPCJ)  
(VIENNE, 17 - 21 MAI 2021)**

**Projet**

**Déclaration du BURKINA FASO au débat général**

Prononcée par :

**Son Excellence Monsieur Kombeyaolé Francid HIEN, Ambassadeur,  
Représentant Permanent Adjoint**

(Vérifier au prononcé)

**Monsieur le Président,**

Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour votre élection pour présider cette 30e session de la Commission pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale et vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. Je remercie également le Secrétariat pour les efforts déployés en vue de la tenue effective de cette session.

Ma délégation s'associe aux déclarations du G77 plus la Chine et du Groupe africain et souhaite faire la présente déclaration à titre national.

**Monsieur le Président,**

La criminalité transnationale organisée demeure un défi majeur pour la communauté internationale et sape les efforts de nos Etats pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le Burkina Faso, à l'instar de nombreux autres pays, est profondément préoccupé par la recrudescence du terrorisme qui constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité dans la région du Sahel.

Par conséquent, nous réitérons la nécessité de développer des réponses efficaces à ce phénomène et de s'attaquer à ses causes profondes. Pour ce faire, la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et ses protocoles constituent des instruments importants dont nous appelons les Etats parties à renforcer la mise en œuvre.

Nous appelons également à une mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration de Kyoto en vue de renforcer la coopération aux niveaux international, régional et sous-régional pour prévenir et combattre tous les actes, méthodes et pratiques qui relèvent du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en particulier le trafic de drogues, d'armes à feu, d'êtres humains, de biens culturels et le blanchiment d'argent.

**Monsieur le Président,**

L'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 commande également de renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre la corruption, en particulier dans le domaine du recouvrement des avoirs, conformément au chapitre 5 de la Convention, ainsi que de lutter efficacement contre les flux financiers illicites.

A cet effet, ma délégation se réjouit de la tenue en juin prochain de la Session spéciale de l'Assemblée Générale sur la lutte contre la corruption et félicite toutes les délégations pour l'aboutissement des négociations sur le projet de Déclaration Politique de haut niveau qui y sera adoptée.

En outre, conscient de l'impact de la cybercriminalité sur le développement, le Burkina Faso salue la mise en place, conformément à la Résolution 74/247, du Comité Ad Hoc chargé d'élaborer une convention internationale globale sur le sujet et exprime son attachement à un processus inclusif, transparent et rapide afin d'aboutir à une Convention efficace et acceptée par tous.

Pour terminer, ma délégation salue l'assistance apportée par l'ONUSD pour accompagner les Etats dans la lutte contre la criminalité et améliorer les systèmes de justice pénale et lance un appel à une coopération internationale plus accrue pour renforcer les institutions judiciaires, ainsi que les capacités des acteurs de la chaîne de prévention et de répression de la criminalité.

**Je vous remercie**